

Le 05 Avril 2018

Lettre ouverte à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

La CFDT Crédit Mutuel réaffirme sa conviction selon laquelle la différenciation mutualiste constitue aujourd'hui et pour longtemps l'une des principales forces du groupe Crédit Mutuel. Elle s'inscrit résolument dans la défense de ce modèle, car il nous apparaît, sans conteste, comme étant le plus protecteur pour la pérennité des emplois sur les territoires, toute chose égale par ailleurs.

C'est pour cela, qu'elle dénonce avec fermeté les initiatives encouragées et initiées par la Direction du Crédit Mutuel Arkéa visant à forcer le soutien à un projet d'indépendance non défini à ce jour et qui n'apporte aucun argument garantissant la pérennité des emplois existants sur les territoires du CM Arkéa.

Dans le cadre des actions qu'elle conduit, il nous est apparu que celles-ci se verraient renforcées si, dans les statuts de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), il était solennellement affirmé le lien entre les principes mutualistes (subsidiarité et solidarité) et la défense des centres de décision et des emplois au plus près des besoins des sociétaires. La CFDT tient à préciser cependant que cette subsidiarité ne doit pas entraver le rôle des différentes instances à l'échelon national.

Si les centres de décision semblent effectivement mieux positionnés à l'échelle des Caisses Locales ou Caisses Régionales, pour garantir la qualité de services envers les sociétaires et l'emploi sur leurs territoires ; la Confédération Nationale du Crédit Mutuel doit à notre sens en sus de ses missions régaliennes, disposer d'une saine transparence permettant une bonne appropriation des éléments suivants :

- *Les orientations prises par chaque centre de décision ; ainsi que leurs conséquences sur l'emploi*
- *Les emplois existant en nombre et en compétences*

Par la présente, la CFDT demande donc à la direction de la CNCM de proposer à l'approbation du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, qu'un préambule, allant dans ce sens, soit ajouté aux statuts de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Yves LE GOUFFE Délégué Syndical National – 06.32.62.60.06